



1er SLALOM EN VAUCLUSE (BLAUVAC)

Samedi 11 OCTOBRE 2025

REGLEMENT PARTICULIER

ARTICLE 1. ORGANISATION

Les articles non mentionnés dans ce règlement sont conformes au règlement standard des slalom.

Identité de l'organisateur administratif : ASA MEDITERRANEE 0726 Bât PIXEL ETABLE COWORK
771 Avenue Marc LEPOUTRE - 84700 SORGUES

Identité de l'organisateur technique : COMITÉ DES SPORTS AUTOMOBILE DE VAUCLUSE
10 Rue St Denis - COURTHEZON

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue du Sport Automobile Provence Côte d'Azur sous

Le numéro N° XXXX le XX / XX / XXXX. sous le permis d'organisation N° XXX le XX / XX / XXXX

En attente de validation LIGUE PACA

Type d'épreuve : SLALOM

Lieu de la manifestation : BLAUVAC

1.1. OFFICIELS EN CHARGE DE LA SECURITE (instruction 06-073 JS du 19 octobre 2006).

- Collège des commissaires sportifs

- Président du collège	-	Mme PECOUT Annick	N°LIC 154215 EICS	-ASA 0724
- Membres du collège	-	Mr BONZON Michel	N° LIC 4090 EIDCR	-ASA
-	-	Mr MAZELLY David	N°LIC 298308 EICOACPR	-ASA 0726
- <u>Directeur de course</u>	-	Mr DI-BERARDINO Ernest	N°LIC 7100 EIDCR	-ASA 0803
Directeur de course adjoint	-	Mr BERTOS Jean-Pierre	N° LIC 3535 EICS	-ASA 0701

Collège des commissaires techniques

Responsable	-	LAMBERT Lismon N° LIC 3582 EICTA	- ASA 0726
	-	JEAN Jérôme N° LIC 12872 EICTA	- ASA 0726
	-	BOUVERAT Bernard N° LIC 07392 EICTA	-ASA 0726
	-	ROQUE Joel N° LIC 3713 EICTA	- ASA 0726
	-	HIELY David N° LIC 33408 EICTA	-ASA 0726

SOUS RESERVE DE PRESENCE

-Responsable de radio	-	Mr JOURDAN MARC N° LIC 231875 NCC	-ASA 0726
-----------------------	---	-----------------------------------	-----------

1^{ère} Réunion du collège : 8 H30

Médecin Chef : Dr VANIER Frédéric

Nombre de postes de commissaires : 7

Nombre d'ambulance (conforme à l'article 2 de la réglementation médicale) : 1

1 ambulance équipée du matériel nécessaire à la réanimation

- Commissaires de Piste (fournir la liste complète) :

1Nom : CRASSOUS	Prénom : PASCAL	N° ...3577 EICOCPR -ASA 0726
2Nom : VIENS	Prénom : JEAN	N° 308448 EICOCPR -ASA 0726
3Nom : SORRIAU	Prénom : DANIEL	N° 263372 EICOB -ASA 0726
4Nom : COQUARD	Prénom : MICHEL	N° 361832 ENCOC - ASA 0726
5Nom : FABRIS	Prénom : LOIC	N° 257733 EICOB - ASA 0726
6Nom : LAMBERT	Prénom : PASCAL	N°5490 EIOCOB -ASA -0726
7Nom : VILLON	Prénom : JOEL	N° 253443 EICOB -ASA 0726
8Nom : DIANOUX	Prénom : ALAIN	N° 364154 ENCOC- ASA 0726
9Nom : BORG	Prénom : NICOLAS	N° 336407 ENCOC -ASA 0726
10Nom : CEBE	Prénom : ALBIN	N° 355777 ENCOC - ASA 0726
11Nom : CEBE	Prénom : MATHIS	N°374349ENCOC -ASA 0726
12NOM : HUSSON	Prénom : VIVIANE	N° 344256 ENCOC -ASA 0726
13NOM : HUSSON	Prénom : DENIS	N°243526. ASA 0745
-		
14NOM : UBBIALI	Prénom : JEAN CHRISTOPHE	N° 379771 ENCOC -ASA 0726
15NOM : STADLER	Prénom : MAXIME	N° en cours ENCOC-ASA 0726
16 Nom CADENAT	Prénom : MARC	N° 258651 EICCR - ASA nc
17Nom : GIACOMONI	Prénom : CHRISTIAN	N°47046 ENCOC ASA 0726
18Nom : ARNAUD	Prénom : GISELE	N°235754 00000 ASA 0728
19NOM : BERNARDI	Prénom : GABY	N°54730 ENCOB ASA 0731
20NOM : BERNARDI	Prénom : JEAN MICHEL	N°112398 ENCOB ASA 0731
21Nom : ARNAUD	Prénom : JACK	N°17635 00000 ASA 0728
22Nom : CLEMENT	Prénom : CORINNE	N° 7377 EICOB ASA 0726
23Nom : CLEMENT	Prénom : JERONE	N° 47043 ENCOC ASA 0726
24Nom : CLEMENT	Prénom : PHILIPPE	N° 198149 EICOB ASA 0726
25Nom : JUILLARD	Prénom : QUENTIN	N° 377201 EICOB ASA 0726
26Nom : PRIANO	Prénom : LOUIS	N° 2757 EICIOB ASA 0726

SOUS RESERVE DE PRESENCE

Accueil commissaires : 7 H

Mise en place : 8 H

1^{ère} réunion du collège

8 heure 30

Pose prévue entre deux manches pour la restauration des commissaires environ 30 minutes.

1.2. HORAIRES

Clôture des engagements : **mardi 7 octobre 2025 à minuit**

Publication de la liste des engagés : **vendredi 10 octobre 2025**

Vérifications administratives : **samedi 11 octobre 2025 de 6 H 30 à 8 H 30**

Lieu : **préau à côté de la Mairie de BLAUVAC**

Briefing : **au parc fermé à 8 H 30.**

Vérifications Techniques : **Parc fermé au niveau du départ le 11 octobre 2025 de 7 H à 8 H 30.**

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais :

le 11 octobre 2025 à 9 H au parc fermé.

Essais non chronométrés : **1 seul passage le 11 octobre 2025 à partir de 9 H.**

Essais chronométrés : **1 seul passage le 11 octobre 2025 à 10 H.**

Début des 3 manches qualificatives chronométrées : **le 11 octobre 2025 à 11 H.**

Et si possibilité : **une 4^{ème} manche**

Ouverture du parc concurrents : **18 H 30**

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course.

Les concurrents seront informés par affichage.

1.3. VÉRIFICATIONS

Les véhicules nécessitant un démontage seront effectués au garage **à définir**

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents seront tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique.

Pour les véhicules de prêt et ou de location, l'autorisation du prêt ou de location (du propriétaire) ainsi que de l'autorisation de participation (du propriétaire) à l'épreuve **sont obligatoires.**

1.4 DISPOSITIONS PARTICULIERES

Parking possible à la sortie du village de Blauvac.

Parc fermé concurrents uniquement les voitures de courses

ARTICLE 2. ASSURANCES

Voir Article R331.10 à 331.32 du code du sport.

ARTICLE 3. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1 ENGAGEMENTS

-Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à :

ASA MÉDITERRANÉE – Bât PIXEL ETABLE COWORK – 771 Av. Marc LEPOUTRE – 84700 SORGUES

La liste des engagés sera close dès le nombre maximum des engagés **85** sera atteint et au plus tard le mardi 7 OCTOBRE 2025 à minuit.

3.2 DROIT D'ENGAGEMENT

- L'engagement avec publicités organisateur est fixé à **120 €**

+ (TP 47€ FFSA (En ligne FFSA " PRENDRE MA LICENCE ") (+ ASA 9€ soit 55€ sur place) pour les loisirs).

- Validité de l'engagement si règlement financier avec le bulletin d'inscription.

- Tout forfait intervenant moins de 24 H avant le début de l'épreuve entraînera la restitution des frais d'engagement diminués des frais d'assurance et administratif (50 €).

3.3 PILOTES ADMIS

- L'épreuve est ouverte aux concurrents âgés de 17 ans et plus.

- L'épreuve est **ouverte** aux licenciés de la FFSA.
- TP : CERTIFICAT MÉDICAL et la photocopie du permis de conduire à joindre avec l'engagement

Je m'engage à vérifier que tous les participants sont titulaires d'un certificat de non contre-indication à la pratique du sport automobile ou titulaires d'une licence délivrée par une fédération sportive permettant la participation aux compétitions de la discipline concernée et portant attestation de la délivrance du certificat précité.

- **TOUT CONCURRENT AYANT PRIS LE DÉPART D'UNE MANCHE D'ESSAI NE POURRA PRÉTENDRE À UN QUELCONQUE REMBOURSEMENT.**

ARTICLE 4. VEHICULES ET EQUIPEMENTS

4.1. VEHICULES ADMIS

- Le nombre maximum de concurrents admis est fixé à 85 dont 20 réservé à la catégorie « loisir »
- les groupes admis F2000, FC-FN, GT, CNF/ CN (classes confondues) D/E.
- **Loisirs L1** Essence atmosphérique jusqu'à 1400 Cm²

Diesel	"	"	2000 Cm ²
Diesel	suralimenté	"	1600 Cm ²
- **Loisirs L2** Essence atmosphérique " 2000 Cm²

Essence suralimentée	"	1600 Cm ²
Diesel	suralimenté	2000 Cm ²
- **Loisirs LE** Voitures Energies nouvelles
- **VHC** en possession d'un PTH/PTN
- Les véhicules en conformité pour participer à un rallye LOISIR ET VHC (*pas de classement au résultat final*)
- Les pilotes du groupe Loisirs s'engagent à présenter une voiture d'origine équipée de pneumatiques homologués portant l'inscription D.O.T ou E.
- Equipement vestimentaire des participants : groupe conforme règlement FFSA. » Loisir » casque et manches longues.

4.2. ECHAPPEMENT

Voir règlement standard des slaloms : des contrôles de sonomètre pourront être effectués tout au long du meeting.

ARTICLE 5. SITES ET INFRASTRUCTURES

Les prescriptions des règles techniques et de sécurité de la discipline, en application des Articles R331-18 A à R331-45

5.1. PARCOURS

Tracé utilisé :	ROUTE	Longueur :	2 Km	Largeur :	5 Mètres
Nombre de postes de commissaires :	7	Nombre et type d'extincteurs par poste :	1		
Nombres de commissaires : 20					
PC course	au départ				
Collège de commissaires	sous le préau de la mairie de Blauvac				
Epreuve chronométrée	sur D150				

Parc assistance	D150
Parc fermé concurrents	D150

Réception de commissaires et contrôles administratifs « préau à côté de la Mairie de BLAUVAC »

5.2. PUBLICITES

Voir règlement standard des slaloms

. Publicité obligatoire (non rachetable)

ARTICLE 6. CLASSEMENTS

Au minimum, les classements suivants seront établis :

. *Classement général pour des voitures de slalom moderne*

. *Classement pour chacun des groupes énumérés à l'Article 4 de la réglementation des standard slaloms*

Le classement sera établi sur la meilleure des manches et au cumul de 2 manches.

Les pilotes titulaires d'un titre de participation ne marquent pas de point à la Coupe de France.

.

ARTICLE 7. PENALITES

Pénalités par infraction, appliqués par la Direction de Course :

. Quille renversée	2 secondes par quille
. Chicane manquée ou erreur de tracé	non prise en compte de l amanche
. Quille STOP renversée, déplacée ou dépassée	10 secondes
. Non-respect des limites des bandes blanche	2 secondes
. Ordre de passage non respecté dans la manche	5 secondes
. Non présentation de la voiture au parc fermé d'arrivée	Disqualification

ARTICLE 8. DIVERS

Ordre de passage de 1 à 85.

Les départs seront donnés de 30 s en 30s à la discrétion de la Direction de Course.

ROUTE DE COURSE

La route de course est matérialisée par des bandes blanches.

À tout moment les voitures devront conserver les 4 roues entières sur la partie goudronnée.

Tout franchissement de bande par au moins 2 roues sera pénalisé.

L'usage des bas-côtés est strictement interdit. Sauf cas de force majeure.

N° de téléphone et adresse mail de l'organisateur 06 34 30 79 33 // 07 55 90 55 97

Montant de la valeur de la remise des prix (suivant le budget de l'organisateur qui pour sa première Organisation découvre la discipline) et compte sur vous pour nous accorder un peu de tolérance

*Les actions engagées pour la protection de l'environnement Natura 2000 / GESTION DES DECHETS
« COVE »*

